

DÉPARTEMENT DE LA DORDO Publié le 10/05/2023

Envoyé en préfecture le 10/05/2023 Recu en préfecture le 10/05/2023

ID: 024-212400378-20230504-D20230043-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20230043

Rapporteur: Christophe DAVID-BORDIER

Service: Finances

Secrétaire de séance : Gérald TRAPY

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 28, 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/04/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (1), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (3), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (4), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS : Fatiha BANCAL

a donné délégation à

Michael DESTOMBES

Farida MOUHOUBI Charles MARBOT

a donné délégation à

Joëlle ISUS

Florence MALGAT

a donné délégation à

Josie BAYLE

Stéphane FRADIN

a donné délégation à

Marie-Claude ANDRIEUX

a donné délégation à

Christophe DAVID-BORDIER

ABSENTS:

Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°5 « Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale affectation des crédits
- (2) Arrivé au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur année 2022 »
- (3) Départ au dossier n°10 « Candidature ville de Bergerac coupe du monde de rugby à XIII 2025 »
- (4) Départ au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur année 2022 »

CANDIDATURE VILLE DE BERGERAC - COUPE DU MONDE DE RUGBY A XIII 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L. 2121-29 ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 24/04/2023 ;

CONSIDÉRANT qu'après la Coupe du Monde de rugby 2023, puis les jeux de Paris 2024, la France s'est vue attribuer un nouvel événement sportif planétaire pour l'année 2025 : la Coupe du Monde de Rugby à XIII;

CONSIDÉRANT l'audience de l'évènement (64 nationalités participantes, 124 matchs retransmis télévisuellement, 300 000 à 400 000 spectateurs attendus, 40 villes hôtes de matchs) nommé France 2025 ;

CONSIDÉRANT la période d'accueil des délégations de sportifs, à savoir 5 semaines à compter d'octobre 2025;

CONSIDÉRANT l'objectif éco-responsable que vise France 2025 ainsi que les valeurs d'égalité et d'inclusion que cet évènement véhicule ;

CONSIDÉRANT les charges relatives à l'acquisition des droits d'accueil de la phase de poule (six matchs proposés dont au moins deux avec des équipes tête de série) pour un montant de 264 000 € TTC et les modalités de paiement ;

CONSIDÉRANT les conditions de location des installations proposées par le comité organisateur ;

CONSIDÉRANT les recettes prévisionnelles pour la ville de Bergerac (billetterie grand public, buvette...).

Recu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID: 024-212400378-20230504-D20230043-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la candidature de la Ville de BERGERAC à l'accueil de la Coupe du Monde de rugby à XIII en 2025;
- **D'AUTORISER** le positionnement de la Ville de BERGERAC pour l'accueil de six matchs de la phase de poule de la compétition Hommes et de la compétition Femmes ;
- **D'APPROUVER** le paiement à France 2025 des droits d'accueil fixés à 264 000 € pour la phase de poule de la compétition masculine et de la compétition féminine ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à louer auprès du comité organisateur les installations nécessaires au bon déroulement de l'évènement ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers pour co-financer cet évènement;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires en dépenses et en recettes seront inscrits aux budgets des années 2024 et 2025.

Adopté par 25 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON.

2 voix contre: Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

4 abstentions: Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 04/05/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 10 MAI 2023 et de l'affichage en date du 10 MAI 2023 d'une durée de deux mois conformément aux

Le Secrétaire,

indications portées ci-dessus.

Gérald TRAPY

Jonathan PRIOLEAUD

e Maire